



## **CAPL N°3**

**16 NOVEMBRE 2018**

---

**ASR 2019**

### **COMPTE-RENDU**

La CAPL de ce jour concernait les affectations des agents des Trésoreries de Vermenton et de Villeneuve/Yonne, dont les emplois ont été transférés sur les trésoreries accueillantes.

Après lecture de la Déclaration Liminaire, en annexe, lue par la CGT, M. YUNTA a apporté quelques éléments de réponse. A savoir qu'il s'inscrivait en faux au sujet du démantèlement de la DGFIP, dans le sens où les expérimentations n'avaient pas encore rendu tous leurs résultats.

Pour ce qui concerne les affectations et la disparition « éventuelle » des CAP ; le directeur se voulait rassurant en indiquant que cela ouvrait des possibilités de satisfaction au plus proche des souhaits des agents - « dans la mesure du possible ». Même avec la volonté d'être le plus humain possible, le directeur doit faire « tourner la boutique ».

Concernant le projet de mouvement de cette CAPL, la Direction s'est attachée à affecter les agents sur leur premier vœu. C'est une moindre consolation au vu d'une mutation imposée (sans promotion!) pour transfert.

La question de la prime de restructuration a été évoquée. Les agents sont tous concernés par celle-ci. Petite précision qui a son importance, dans un couple qui « mute », seul un des deux conjoints peut en bénéficier.

La CGT a voté contre le mouvement, non pas contre les agents qui ont obtenu leur premier vœu, mais contre le mouvement qui a été imposé aux agents. Sans ces fusions qui se réalisent ou pas (pour Charny ou Villeneuve l'Archevêque), les collègues n'auraient pas établi de demande « par convenance personnelle ».

Dans les questions diverses, le sujet des congés de début d'année 2019 dans les SIP a été évoqué. Le directeur a indiqué qu'il ne ferait pas de note de service à ce sujet et qu'il pensait que ce n'est pas le 2 janvier que les contribuables viendraient dans les SIP. Cela étant, il est favorable à ce que les agents prennent leurs congés en fin d'année dans la mesure du possible.

#### **Les élu(e)s CAPL n°3 de la CGT Finances Publiques**

Maria CHAVANCE, Yannick BORODACZ (titulaires)

Aurélie HARNIST (suppléante)